

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 mars 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 13

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

**OBJET**

Affaire n° 2022-036

**CREATION DE POSTE AU SEIN  
DES SERVICES COMMUNAUX**

**MISE A JOUR DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi deux mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint par Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par M. Zakaria Ali, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe par Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 18 février 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 15 MARS 2022

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Claudette Clain Maillot à 17h12.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2022-036

**CREATION DE POSTE AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2° ;

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 2 mars 2022 ;

***Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),***

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la création du poste de Che(fe) de projet "actions cœur de ville" sur emploi permanent ;

**Article 2 :** de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

**Article 3 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIRE CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## CREATION D'UN POSTE AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

### MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création du poste de Che(fe) de projet "action cœur de ville" au sein des services municipaux de la ville de Le Port.

Le Maire expose que conformément aux dispositions énoncées par la loi n°83-54 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant.

Il propose de procéder à l'ouverture du poste de Che(fe) de projet "action cœur de ville" (P22-03-2022), et de mettre à jour le tableau des effectifs pour en tenir compte.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique A sur les grades d'attaché et/ou attaché principal.

Rattaché au service aménagement opérationnel, l'agent affecté à temps complet sera chargé de piloter la mise en œuvre du dispositif « action cœur de ville ». Il procèdera à l'animation du comité de projet et de l'élaboration des programmes associés prévus dans la convention-cadre « Action cœur de ville ». Il identifiera les besoins et interagira avec les différents intervenants (Etat, Région, Action Logement, ANAH, SEM, etc.) en veillant au développement de nouveaux partenariats.

Il coordonnera et pilotera les différentes études, actions et projets liés au programme.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3 1° ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le niveau de recrutement, de rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois mentionné.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création du poste de Che(fe) de projet "action cœur de ville" sur emploi permanent ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.